

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali entreprises Inc.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 11 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.  
- Le ratio est respecté lors de la visite.  
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.  
- À la suite de la vérification de 6 dossiers des membres du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.  
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.  
- Observations:  
- Groupe A: Activité dirigée et l'accueil du parent.  
Groupe B: Les enfants ont mangé leur collation et ils ont fait des jeux libres. Les enfants font des dessins et s'amusent sur leurs tablettes.  
Discussions avec l'exploitant concernant les médicaments. Aucun médicament n'est administré aux enfants.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Patrick Soucy

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date